

Prévention du risque alcool

Prise en charge individuelle de salarié(s) en souffrance avec l'alcool

Dans le cadre du suivi de la santé au travail, tout salarié peut demander un accompagnement par la cellule alcool du CMB.

Cette prise en charge a lieu en toute confidentialité et gratuitement.

Prise de rendez-vous :

Prendre contact avec le **médecin du travail** au 01 49 27 60 00

ou auprès de votre interlocuteur habituel pour la prise de rendez-vous.

Le médecin du travail de l'entreprise est informé préalablement à la prise en charge.

